

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 002-553/11/BC

■ Constitution d'une servitude de passage en tréfonds sur parcelle appartenant à la commune de Septèmes-les-Vallons nécessaire à la réalisation de la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards.

DUFVS 11/6772/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la réalisation de la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards à Septèmes-les-Vallons, une canalisation d'eaux usées doit être posée sur la parcelle municipale cadastrée sous le n°AX 97.

Au terme des négociations menées avec la Commune de Septèmes-les-Vallons, la constitution de servitude de passage en tréfonds au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole aura lieu à titre gratuit conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n°004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation de Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération n° 19-03-2011 du Conseil Municipal de Septèmes-les-Vallons approuvant ladite constitution de servitude
- L'avis de France Domaine

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur la parcelle AX 97 permettra la réalisation de la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel la Commune de Septèmes-les-Vallons constitue à titre gratuit une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle AX 97 au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, nécessaire à la réalisation de la desserte sanitaire du Vallon des Peyrards.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits du le budget 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Opération 2008/00145 – Nature 2111 – Sous Politique C 130 – Fonction 824.

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI